

COMMUNE de BIOZAT - 03800

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme et abrogation de la Carte Communale

Par arrêté municipal en date du 08 septembre 2025, une enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et l'abrogation de la Carte Communale est organisée **du lundi 6 octobre 14 h - au jeudi 6 novembre 2025 - 18 h.**

L'enquête publique porte sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et l'abrogation de la Carte Communale.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier peut être consulté sous format papier tenu à la disposition du public en mairie de Biozat aux jours et horaires habituels d'ouverture, soit le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13 h à 17 h et le samedi de 9 h à 12 h.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra déposer ses observations :

- Sur un registre d'enquête déposé à la mairie de BIOZAT, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13 h à 17 h et samedi de 9 h à 12 h.
- Par email en spécifiant en objet : ENQUETE PUBLIQUE, à l'adresse suivante : contact@mairiebiozat.fr
- Par écrit à l'attention du Commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Madame le Commissaire Enquêteur, mairie de Biozat – 3 rue de la mairie 03800 BIOZAT
- Directement auprès du Commissaire enquêteur pendant ses permanences. A cet effet, Madame Clara LANTHIEZ, Commissaire Enquêteur, désignée par le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, se tiendra à la disposition du public pour recueillir ses observations et propositions écrites et orales en mairie de BIOZAT, aux dates et horaires suivants :
 - ❖ **Lundi 6 octobre de 14 h à 18 h**
 - ❖ **Jeudi 16 octobre de 14 h à 18 h**
 - ❖ **Jeudi 6 novembre de 14 h à 18 h.**

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès du secrétariat de la mairie de BIOZAT.

Le rapport et les conclusions établis par le Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie à partir du 6 décembre 2025.